Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 82
- présents titulaires : 51
- présents suppléants : 3
- procurations : 10
- votants : 64
- pour : 64

DÉLIBÉRATION n° 2021/209

L'an deux mille vingt et un et le 20 décembre à 18 heures trente, **le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 14 décembre 2021, s'est réuni, au gymnase de LANNEMEZAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.
Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Fabienne LOHOU, Joy ROA-VASQUEZ (suppléante d'Hervé CARRERE), Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Jean-Bernard COLOMES, Jean-Marc DUPOUY, José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Véronique MOUNIC, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, André QUINON, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Sandrine DURAN, Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID, Christine FAUGERE, Dominique ZAPPAROLI, André DUPOUTS, Véronique MAZOUE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Joëlle CABOS (suppléante d'Elisa PANOFRE), Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE et François DABEZIES
Titulaires ayant donné procuration : Pascale LEONARD à Christine FAUGERE, Francis ESCUDE à Albert BEGUE, Xavier SARNIGUET à Jean-Marc DUPOUY, Ludovic PONTICO à Catherine CORREGE, Jacqueline ALFONZO à Carine VIDAL, Jean-Marc BABOU à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Bernard PLANO, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Christiane ROTGE à Catherine CORREGE et Gérard SABATHIE à Dominique DEMIMUID.
Absents excusés : Jean-Claude JACOMET, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Romain CAUCHOIS, Christine MONLEZUN, Jean-Marc GRANIE, Jean-Charles LAUREYS, Patricia CORREGE, Nathalie SALCUNI, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Sylvie ORTEGA, Chrystelle MAUPAS, Joëlle VIGNEAUX, Guy RAYNAL Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET et Didier FAVARO

Objet : Arrêt du projet de la carte communale de PERE

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les conditions dans lesquelles le projet de carte communale a été élaboré, à quelle étape de procédure il se situe, et présente ledit projet.

Monsieur le président indique que le projet de carte communale étant achevé, il convient, maintenant de l'arrêter puis de solliciter pour avis la Chambre d'Agriculture, le Préfet au titre de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), la MREA (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) pour une demande d'examen au cas par cas, avant mise à l'enquête publique.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L160-1 et L161-2 et suivants et R161-1 et suivants ;
Vu l'article L 112-3 du Code Rural ;
Vu la délibération du conseil municipal du 26 décembre 2011 prescrivant l'élaboration de la carte communale ;
Vu la délibération du conseil municipal du 7 décembre 2021 portant approbation du projet de carte communale ;
Vu le projet de carte communale ;

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20211220-2021-209-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées au titre de la CDPENAF, au Président de la Chambre d'Agriculture et à la MRAE, avant mise à l'enquête publique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE :

1 - d'arrêter le projet de la carte communale de Péré tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

2 - de soumettre pour avis le projet d'élaboration de la carte communale à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées au titre de la CDPENAF, au Président de la Chambre d'Agriculture, à la MRAE

La présente délibération et le projet d'élaboration de la carte communale annexé à cette dernière seront transmis à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 23 DEC. 2021

C.C. DU PLATEAU DE LANNEMEZAN
65300 LANNEMEZAN

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20211220-2021-209-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021